



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un
meilleur
traitement

ACCOMPAGNANTS
D'ÉLÈVES EN SITUATION
DE HANDICAP

POUR LES AESH, LE SNALC REVENDIQUE

1 UNE SÉCURISATION DES PARCOURS

- Un statut de fonctionnaire de catégorie B ;
- Un temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- L'instauration d'un mouvement encadrant la mobilité géographique inter et intra départementale, à l'instar des mutations des titulaires ;
- Un cadre de gestion national nettement plus explicite, complet et ferme sans possibilités d'interprétations académiques afin de mettre fin aux abus de certains employeurs.

2 UN RATTRAPAGE SALARIAL

- Une augmentation de 50 % du salaire pour tous les AESH ;
- L'instauration d'une indemnité spéciale couvrant les frais de déplacement ;
- Des montants d'indemnités REP et REP+ identiques à ceux des personnels enseignants.

3 UNE RÉELLE FORMATION

- Des formations initiales et continues adaptées aux différents champs du handicap ;
- Un accès facilité aux congés de formation professionnelle et au compte personnel de formation ;
- Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées.



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un
meilleur
traitement

ACCOMPAGNANTS
D'ÉLÈVES EN SITUATION
DE HANDICAP

POUR LES AESH, LE SNALC REVENDIQUE

4 UNE STABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- L'abandon des PIAL et des PAS ;
- La stabilité de l'affectation et de l'emploi du temps ;
- Des recrutements massifs d'AESH et la création de brigades de remplaçants pour couvrir les besoins d'accompagnement de tous les élèves notifiés.

5 UNE VRAIE PROTECTION

- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité ainsi que la prise en compte des préconisations médicales ;
- Un accès facilité à l'action sociale ;
- Un rôle accru de la CCP (recrutements, affectations, refus de CDIisation...).

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

**Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026**

